

Image not found or type unknown



Peut on demander le detail des charges que nous payons?

Par **caroka**, le **09/11/2014** à **12:16**

Bonjour, nous sommes locataires et aimerions savoir à quoi correspondent les charges que nous payons. L'agence nous a répondu qu'ils ne pouvaient pas nous fournir les détails. Pouvons nous exiger le détail de ces charges ou pas?
Bon dimanche à tous, merci.[smile4]

Par **Legalacte**, le **09/11/2014** à **16:42**

Bonjour,

En cas de régularisation de charge, votre bailleur doit vous fournir le détail de ces charges. Souvent, c'est le syndic de copropriété qui les établit, avec la distinction des charges refacturables aux locataires et celles restant à la charge du propriétaire.